



COVID-19

20 AVRIL 2020

Tenez-vous au courant des dernières informations en visitant notre [section COVID-19](#) de notre site Web.

Fédéral

AIDES FINANCIÈRES

Mesures de liquidité de la BDC et d'EDC

Veillez trouver ci-dessous des renseignements supplémentaires de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et développement Canada concernant les mesures de liquidité.

- [BDC augmentera son soutien aux entreprises du secteur canadien du pétrole et du gaz](#)
- [EDC renforce les capacités financières des sociétés canadiennes de pétrole et de gaz naturel](#)

Manitoba

SERVICES ESSENTIELS PROVINCIAUX

Le gouvernement du Manitoba a fourni plusieurs mises à jour sur leurs services essentiels. Consultez les dernières informations [ici](#).

Ontario

Le ministère des transports lève la période de charge réduite dans le sud de l'Ontario pour aider aux efforts de secours COVID-19

Pour répondre au besoin de l'Ontario de transporter des marchandises et des fournitures essentielles pendant la crise COVID-19 actuelle, [le ministère des Transports inclut les produits énumérés pour exemption](#) (en anglais seulement) dans les exemptions fédérales des heures de service émises par Transports Canada (voir ci-dessous) des périodes de charge réduite dans le sud de l'Ontario – **cela inclut le propane** :

- Fournitures et équipements médicaux liés aux tests, au diagnostic et au traitement de la COVID-19 ;
- Fournitures et équipement nécessaires à la sécurité communautaire, à l'assainissement et à la prévention de la transmission communautaire de la COVID-19 tels que masques, gants, désinfectant pour les mains, savon et désinfectants;
- Produits en papier et autres produits d'épicerie pour réapprovisionnement d'urgence des centres de distribution ou des magasins;
- Matières premières de précurseurs immédiats – comme le papier, le plastique ou l'alcool – qui sont nécessaires et doivent être utilisées pour la fabrication d'articles des catégories (1), (2) ou (3) ;
- **Carburant** ;
- L'équipement, les fournitures et les personnes nécessaires pour établir et gérer des logements temporaires, des installations de quarantaine et d'isolement liés à la COVID-19

Pour les détails et la portée géographique, veuillez consulter ce document (en anglais seulement) : [COVID-19 Update – Temp Changes to Reduce Load Period Restrictions public](#).

La TSSA met à jour son site web sur ses efforts de réponse au COVID-19

[Les mises à jour du site web de la Technical Standard & Safety Authority](#) (en anglais) fournissent des indications et des vérifications sur les lignes directrices et les mesures qu'elles suivent et auxquelles l'industrie doit se conformer, avec des délais de grâce et des délais fixés. Pour consulter la liste complète des lignes directrices de la TSSA pendant la COVID-19, veuillez cliquer [ici](#) (en anglais).

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario suspend temporairement les frais de retard

Conformément à la [norme 13-504 de la CVMO, exonération temporaire de l'accumulation des frais de retard imposés en vertu des règles de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 13-502 \(règlement 13-504\)](#) (en anglais seulement), la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) a temporairement suspendu l'accumulation de frais de retard en vertu de la

règle 13-502 de la CVMO Frais (règle 13-502) pour la période commençant le 17 avril 2020 et se terminant le 1er juin 2020. Les participants aux marchés doivent continuer de payer des frais conformément à la règle 13-502 et à la règle 13-503 de la CVMO (Commodity Futures Act). Cependant, le règlement 13-504 empêchera l'accumulation de frais de retard facturés en vertu des règles de la CVMO.

Québec

Depuis la déclaration d'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020 par le gouvernement du Québec en lien avec la COVID-19, de nombreuses mesures ont été prises et certaines ont un impact sur les obligations que les entreprises peuvent avoir en matière environnementale. Norton Rose Fulbright fournit une perspective juridique sur l'aperçu de certaines de ces mesures et des assouplissements qui en découlent : [Assouplissements en matière environnementale au Québec durant l'état d'urgence sanitaire](#).

Formateurs

Extension des certificats de formation

Les gouvernements provinciaux ont étendu leurs politiques de verrouillage et ont accordé [la prolongation des certifications de formation](#) pour l'industrie du propane afin de limiter les contacts pendant les sessions de formation lorsque cela est nécessaire. Visitez [l'onglet Formateurs sur le site de l'ACP](#) pour obtenir les informations les plus récentes.

Webinaire

Accroître la résilience des entreprises au Canada – Considérations juridiques en lien avec la nouvelle normalité

Partie six

Le mercredi 22 avril 2020 | 12 h HE

Sujets

- Considérations relatives à la PI et aux TI dans la « nouvelle normalité »
- Risques contractuels : responsabilité et limitations
- Exonération de la responsabilité encourue par les entreprises de services essentiels

- Gérer adéquatement les vacances et les horaires flexibles des employés

Veillez cliquer [ici](#) pour vous inscrire. Renseignements : 1-416-885-8516.